

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 03 juin 2014

Convocation : 28 mai 2014

Membres en exercice : 12

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, mardi 03 juin 2014 à 17h30 à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Pierre REY.

Présents (9) :

Pierre REY, Monique DINET, Jean-Luc ANDERHUEBER, Bernard TENAILLON, Yves BISSON, Cédric PERRIN, Daniel FEURTEY, Philippe GIRARDIN, Françoise RAVEY.

Absents ou excusés (3) :

Florian BOUQUET, Damien MESLOT (pouvoir donné à M. PERRIN), Jean-Marie ROUSSEL.

Assistait :

Dimitri RHODES, directeur Association des Maires 90

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **DISTRIBUTION DES DELEGATIONS**

Le Président de l'Association des Maires est très sollicité en terme de représentation au sein des différentes instances départementales, régionales et nationales.

Il s'avère donc nécessaire d'assister le président et de le représenter dans certaines de ces instances

Le président propose de désigner :

- Monique DINET Vice-Présidente chargée des relations avec la Préfecture
- Jean Luc ANDERHUEBER Vice-Président chargé des relations avec l'AMF
- Bernard TENAILLON Vice-Président chargé des relations publiques et de l'évènementiel

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont validé cette distribution de délégations.**

## CONSTITUTION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Président informe les membres du conseil d'administration que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) dont la composition a été modifiée par la loi du 16 décembre 2010 doit être renouvelée avant le vendredi 06 juin 2014.

L'association départementale est chargée de proposer une liste pour les 5 collèges, 34 sièges sont à attribuer (40 au total pour les collectivités locales, avec les 4 sièges du Conseil général et 2 sièges pour le Conseil régional) :

- Collège des communes : 16 sièges
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale : 16 sièges
- Collège des syndicats de communes ou mixtes : 2 sièges

L'objet de cette réunion est donc de composer une liste respectueuse des équilibres démographiques et politiques de notre département.

Le projet initial de convoquer les élus à une réunion en vue de leur présenter le rôle et composition de la CDCI, la proposition de l'association des maires, de prendre acte de la candidature des élus présents et de donner également une tribune sur ce sujet à nos parlementaires n'a pas été retenu.

Le président estime que la désignation des membres de la CDCI doit s'effectuer par l'intermédiaire des communautés qui sont consultées en premier lieu.

Un diaporama relatif à la composition de la CDCI est présenté aux membres du conseil d'administration.

⇒ ***Les membres du conseil d'administration ont adopté la proposition de liste telle que présentée dans le diaporama.***

## CONGRES DES MAIRES 2014

Le prochain Congrès des Maires se tiendra du mardi 25 novembre au jeudi 27 novembre 2014 au Parc des Expositions de Versailles à Paris.

En conséquence, le Président propose d'arrêter les modalités de la délégation comme suit :

- *Réserver un billet de train collectif en TGV 2<sup>ème</sup> classe, les horaires de départ et retour étant identiques pour tous les membres de la délégation : départ le mardi 25 novembre à 08h08 de Belfort et retour le jeudi 27 à 19h51 à Belfort, (pas de modifications possibles)*
- *Réserver 2 nuitées en chambre individuelle ou à partagée (au choix des élus)*
- *Limiter le nombre d'inscriptions de la délégation à 45 élus au total (probabilité de forte participation des nouveaux maires), 1 par collectivité et uniquement le maire ou un adjoint représentant le maire (pas de conseiller)*
- *Privilégier les demandes des maires n'ayant pas encore participé à un congrès*
- *Solliciter une contribution aux frais de 110 € pour les maires ou adjoints en chambre individuelle et 60 € en chambre à partager.*
- *Facturer toute annulation non justifiée.*

- *Informez par courrier l'ensemble de nos adhérents des modalités d'inscription au congrès et à la délégation avec coupon-réponse pour faire partie de la délégation à retourner impérativement avant le vendredi 11 juillet 2014; toute demande survenant après cette date ne sera pas examinée.*

M. Yves BISSON, Trésorier, propose de partir de Belfort non pas à 08h08 mais à 05h55 afin d'arriver plus tôt à Paris. Toutefois, des dispositions ayant déjà été prises sur le train de 08h08 avec tarifs préférentiels, la première proposition est donc retenue.

⇒ ***Les membres du conseil d'administration ont adopté les modalités de la délégation pour le congrès des maires 2014 telles qu'énoncées ci-dessus***

## PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Pour information :

Le président vous confirme la tenue de l'AG le samedi 14 juin en la salle d'honneur de la Mairie de Belfort.

Il convient également d'arrêter l'ordre du jour selon le projet ci-après :

9h00-9h30	Accueil des participants - café
9h30	Accueil des nouveaux maires et discours de la tribune
	Bilan d'activités 2013
	Bilan financier 2013
	Projets 2014
	Vote des taux de cotisations 2014
12h	Vin d'honneur

➤ ***Les membres du conseil d'administration ont adopté l'ordre du jour de l'assemblée générale 2014.***

## MOTION

Le Président partage l'avis de M. Michel Oriez, Maire d'Eloie, qui a pris avec son conseil municipal une motion contre l'application des nuances politiques dans le cadre d'une liste sans étiquette.

La question est de savoir si cette motion est à diffuser à toutes les collectivités adhérentes à notre association. Le président demande aux membres du conseil d'administration de se prononcer.

➤ ***EN ANNEXE : Motion contre l'application des nuances politiques dans le cadre d'une liste sans étiquette***

*Eloie 07/04/14*

➤ ***Les membres du conseil d'administration ont décidé de faire adopter cette motion lors de l'Assemblée générale du 14 juin.***

## SITUATION POSTALE

Le président fait part aux membres du conseil d'administration de son mécontentement à l'égard des services de la Poste concernant leur mission principale qui est la distribution du courrier, mécontentement exprimé par ailleurs dans un courrier envoyé le 06 mai dernier au Directeur de la Poste M. Thierry DUT. Cette dégradation de service de distribution du courrier a d'ailleurs été remarquée par de nombreux élus du département.

La Poste est un service public universel de distribution du courrier qui n'est pas capable actuellement de tenir ses objectifs. La qualité du service n'a pas à souffrir de sa réorganisation interne.

Le président a donc convié M. Dut à l'assemblée générale de l'AMD90 le 14 juin 2014.

Il convient de déterminer la stratégie à adopter auprès de la Poste. Quel accueil faut-il réserver à son Directeur ?

***Les membres du conseil d'administration ont décidé de réaliser un dossier réunissant les remarques des élus ayant constaté des lacunes dans la distribution du courrier.***

***Un courrier sera donc envoyé aux collectivités leur demandant d'exposer un exemple concret des défaillances de la Poste. Cette démarche permettra ainsi d'exposer à M. DUT les conséquences réelles de ces manquements et d'argumenter pour le rétablissement d'une situation qui aujourd'hui n'est plus acceptable.***

✉ ✉ ✉ ✉ ✉ ✉

Belfort, le 13/06/2014

Le Président,

Pierre REY

